Trois recommandations de sécurité du BEA

– Recommandation FRAN-2025-002 / Sécurisation des liaisons rotules L'Hotellier
Le BEA recommande que :
– considérant que l'utilisation d'une goupille de sécurité est indiquée par L'Hotellier dans les instructions de maintenance des embouts et rotules,
– considérant que des consignes de navigabilité avaient été émises par plusieurs autorités de l'aviation civile, dont les autorités allemandes (avant la création de l'AESA) et américaines, pour rendre la sécurisation des liaisons L'Hotellier obligatoire,
– considérant que ces consignes n'ont pas été reprises par l'AESA et ne sont pas applicables en France,
l'EASA impose la sécurisation des liaisons L'Hotellier, notamment par l'utilisation d'une goupille de sécurité, sur les aéronefs utilisant ces liaisons pour des parties critiques, telles que les commandes de vol. [Recommandation FRAN-2025-002]

– Recommandation FRAN-2025-003 et FRAN-2025-004 / Diffusion des instructions de maintenance
Le BEA recommande que :
– considérant que les procédures de L'Hotellier ne prévoient pas une diffusion des évolutions de l'IMA 10.01 aux détenteurs de certificat de type,
– considérant que L'Hotellier et Centrair n'avaient pas formalisé par un contrat ou un arrangement la diffusion de ces instructions de maintenance,
– considérant qu'au moment de la certification des ASW20F, l'établissement d'un contrat entre les constructeurs d'aéronefs légers et leurs fournisseurs de pièces était inhabituel,
– considérant que les mises à jour de l'IMA 10.01 présentent un intérêt pour la sécurité, avec notamment l'ajout d'un critère de remplacement périodique des embouts et rotules impliquant une durée de vie limite pour ces pièces,
– considérant qu'il existe de nombreux détenteurs de certificat de type utilisant des embouts et rotules L'Hotellier,
– considérant que, pour certains aéronefs, ces pièces sont installées sur des commandes de vol,
– considérant que plusieurs constructeurs contactés durant l'enquête n'avaient pas connaissance de la mise à jour des instructions de maintenance introduisant un critère de remplacement périodique,
l'EASA, en coordination avec L'Hotellier, s'assure de la bonne diffusion des instructions de maintenance contenues dans l'IMA 10.01 auprès de tous les détenteurs de certificat de type utilisant dans leurs aéronefs des liaisons L'Hotellier,
l'EASA sensibilise les détenteurs de certificat de type d'aéronefs légers à la nécessité de surveiller les mises à jour des informations de maintenance publiées par les fournisseurs de pièces critiques.
Le suivi de ces recommandations est en cours.